

Conseil du 20^e arrondissement du 19 mai 2021

Vœu relatif à la situation en Israël Palestine

Déposé par Raphaëlle Primet et les élu·e·s du groupe communiste et citoyen

Considérant que Jérusalem est, depuis près d'un mois, le théâtre d'événements graves, dont l'escalade, si elle se poursuivait, pourrait menacer la paix dans la région, voire dans le monde ;

Considérant l'interdiction faite aux Palestiniens par la police israélienne d'accéder à la place de la Porte de Damas depuis le début du ramadan, suivie des « ratonnades » perpétrées par quelques centaines de militants juifs d'extrême droite et ultra-orthodoxes aux cris de « mort aux Arabes » ;

Considérant que la police a pénétré sur l'Esplanade des mosquées jusqu'au sein d'Al-Aqsa, où elle a frappé et gazé des fidèles ;

Considérant que le lynchage en direct d'un Palestinien par un groupe d'extrême droite, à Bat-Yam au sud de Tel-Aviv, a jeté l'effroi dans le monde entier ;

Considérant la colonisation systématique et illégale de Jérusalem-Est par le pouvoir extrémiste de Netanyahu, par une armée d'occupation, et par des colons fanatisés ;

Considérant les spoliations de maisons et de biens des Palestiniens vivant à Jérusalem-Est et notamment dans le quartier de Sheikh Jarrah ;

Considérant que L'ONU a rappelé que le déplacement forcé de civils par la puissance occupante était illégal au regard du droit international, et « pouvait s'apparenter à des crimes de guerre » ;

Considérant que La procureure de la Cour pénale internationale parle de « fondement raisonnable » de crimes de guerre ;

Considérant que la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, au lieu d'agir, continue à se taire ou, pire, à renvoyer dos à dos agresseurs et agressés ;

Considérant la résolution du Parlement Français adopté en décembre 2014 pour la reconnaissance de l'État de Palestine ;

Considérant que sans cette reconnaissance de l'État Palestinien, aux côtés de l'État Israélien, dans des États aux frontières sûres et reconnues il n'y aura pas de paix juste et durable possible ;

Considérant La saisine et l'enquête de la Cour pénale internationale pour commission de crimes de guerre par Israël et les deux rapports récents de l'ONG israélienne B'Tselem, et celui de Human Rights Watch ;

Considérant les déclarations de la FIDH fédération internationale pour les droits humains condamnant les politiques d'Apartheid en Israël ;

Considérant le dernier bilan des autorités palestiniennes faisait état de 139 morts,

parmi lesquels 39 enfants et 1000 blessés dans les bombardements israéliens sur la bande de Gaza depuis lundi ;

Considérant que sur le territoire d'Israël, le bilan se porte à 10 morts, dont 2 enfants, et 560 blessés ;

Considérant que la mise en garde à vue de Bertrand Heilbronn, président de l'Association France Palestine Solidarité, et l'interdiction des manifestations de solidarité témoignent d'une criminalisation inédite de la solidarité avec le peuple palestinien dans notre pays ;

Sur proposition de Raphaëlle Primet et des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen, le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que :

-La Mairie appose une banderole sur sa façade en solidarité avec le peuple Palestinien, pour le respect des résolutions de l'ONU.

-La Ville de Paris interpelle le Ministre de l'intérieur G. Darmanin et le préfet de police de Paris Mr Lallement, pour autoriser les manifestations de solidarité au peuple Palestinien.